

Convention annuelle d'objectifs Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 27 juin 2024

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

L'Association

Le loubatas
17 rue Chemin Neuf
13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE

sise

représentée par

Son Président, Monsieur Xavier VALLI

ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel de l'action n°1 (total des produits hors contributions volontaires), objet de la présente convention, est d'un montant de 2 2 250 €.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel de l'action n°2 (total des produits hors contributions volontaires), objet de la présente convention, est d'un montant de 14 250 € »

Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole au projet n°1 est d'un montant de 1 000 €. Cette participation représente 44,44 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*).

La participation de la Métropole au projet n°2 est d'un montant de 5 000 €. Cette participation représente 35,09 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Président
Xavier VALLI**

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Le Ioubatas

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024 – Projet n°1

Dépenses		Recettes	
Matériel Pédagogique	500,00 €	Subvention Mairie Peyrolles	500,00 €
		Subvention Métropole	1 000,00 €
Salaires et Charges Educateurs	1 400,00 €		
Salaires et Charge Coordo Com	350,00 €	Participation Durance Granulat	500,00 €
		Autofinancement	250,00 €
Total		Total	2 250,00 €

ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Le loubatas

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024 – Projet n°2

Dépenses		Recettes	
Denrées	1 000,00 €	Adhésions exposants	750,00 €
Boissons	2 000,00 €		
Défraiement artistes	1 000,00 €	Ventes prestations Repas et Boisson	4 500,00 €
Frais Kilométriques liés à l'organisati	100,00 €		
Matériel Pédagogique	300,00 €		
Création Kakemono et banderolle	400,00 €	Subvention Mairie Peyrolles	1 000,00 €
Tshirts Bénévoles	640,00 €		
Impressions com	310,00 €	Subvention Métropole	5 000,00 €
Location Toilettes seches	500,00 €		
Secouristes	1 000,00 €		
		Autofinancement	3 000,00 €
Salaires et Charges Coordinatrice	2 500,00 €		
Salaires et Charges Educateurs	2 800,00 €		
Salaires et Charges Service Accueil	1 700,00 €		
Valorisation Bénévolat	3 500,00 €	Valorisation Bénévolat	3 500,00 €
Total	14 250,00 €	Total	14 250,00 €